

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2011 à 20 heures 00.**

Date de la convocation : **06 septembre 2011** Date d'affichage : **06 septembre 2011**

Présents : Georges RODET, Jean-François NALLET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Jean-François POUPON, Bruno GAILLARD, Robert SEVE, Elodie LELARDOUX, Elie BERARD, Gilles DONGUY et Michèle DANANCIER

Absents excusés : Françoise BILLOUD, Jean-Claude GONOD et Eric GUILLERMIN

Pouvoir : Françoise BILLOUD donne pouvoir à Michèle DANANCIER
Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET

Secrétaire : Jean-François NALLET.

Le compte rendu de la réunion du 20 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme

Jean-François NALLET, Maire Adjoint informe de l'avancement du dossier : une réunion de synthèse aura lieu le 21 septembre afin de formaliser les étapes jusqu'à la présentation du dossier en commission avant proposition au conseil municipal. Il reste surtout à définir l'orientation d'aménagement propre au secteur de Dorthan pour pouvoir finaliser le dossier.

L'enquête publique pourrait débiter en fin d'année ou en début d'année 2012.

OPERATION DORTHAN

Dominique COLIN donne le compte rendu de la visite d'opérations de logements du 13 juillet à Mâcon avec Thierry ROCHE, le Bailleur «Ain - Habitat» et quelques conseillers municipaux.

Une réunion devrait avoir lieu le 21 septembre avec l'architecte et l'urbaniste pour finaliser le plan masse du projet, le programme, son phasage et le mode constructif...

Pour information, le Maire indique avoir eu le notaire pour la signature de la vente du terrain qui devrait intervenir très prochainement.

OPERATION TOITURE FACADE

Suite de la réunion de la commission (logement habitat), un nouvel appel à projets est lancé du 01/10 au 01/03/2012 par le Syndicat Mixte Bresse-Revermont-Val de Saône dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes.

FIBRE OPTIQUE

Patrick BAVOUX, Maire Adjoint donne le compte rendu de la réunion du 29/08 avec l'entreprise SAFEGE. Contrairement au premier projet présenté prévoyant une desserte aérienne locale, la commune sera en fait traversée par une artère souterraine destinée à desservir les communes au nord de Bénay. C'est sur cette artère que sera greffée la desserte de Bénay qui, de fait, serait légèrement retardée par rapport au planning initial. Le dossier devra être validé en commission au SIEA puis un appel d'offres pour la réalisation des travaux sera lancé. Bénay pourrait ainsi être desservi par la fibre optique d'ici juin 2013.

MAINTENANCE EXTINCTEURS

Par manque d'éléments, le sujet sera traité lors du prochain conseil municipal.

ECOLE

1°) CHANTIER:

Dominique COLIN présente l'état d'avancement du projet. Robert SEVE donne le compte rendu des réunions de chantier hebdomadaires auxquelles il participe. Les menuiseries devraient être terminées dans les 10 jours, et la réalisation de la chape est prévue pour fin septembre. Pour l'instant les entreprises mobilisées travaillent bien et le retard de planning est inférieur à deux semaines.

2°) AVENANTS :

Dominique COLIN, Maire adjoint :

- rappelle la délibération du 27 octobre 2011 concernant l'attribution des lots pour le marché (procédure MAPA) du chantier de l'école et du centre de loisirs,
- présente l'état d'avancement du chantier,
- indique que des avenants sont à venir, et précise qu'aucune délibération n'autorise le Maire ou un des adjoints à les signer,
- indique que deux avenants sont en cours pour les lots 91 (électricité – courants faibles) pour un montant TTC de 5 050.71 € et 45 (protections solaires) pour un montant TTC de 838.40 €,
- propose à l'assemblée d'autoriser le Maire ou un des adjoints à signer les avenants du marché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE et AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tous documents concernant les avenants du marché de l'école et du centre de loisirs

3°) ECHOS DE RENTREE :

Dominique COLIN indique que 86 enfants sont inscrits : record historique.

Une nouvelle institutrice est installée: Céline Pion

Deux nouveaux arrêts de cars ont été créés cette année par le Conseil Général.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET E-COMMUNICATION DE L'AIN :

1°) Compétence éclairage public

Par courrier du 31 mai 2011, le Président du syndicat, suite à la décision de l'assemblée générale, propose le transfert de la compétence «éclairage public» de la commune vers le syndicat.

Le syndicat effectuerait les prestations telles que les travaux et la maintenance et prendrait en charge la fourniture d'énergie.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un rendez-vous soit sollicité auprès du syndicat pour avoir de plus amples informations, notamment sur le coût et sur la maîtrise des travaux de rénovation ou d'extension du réseau, sur les choix qui resteront possibles pour la commune. Il convient également de se renseigner sur la position des communes voisines par rapport à ce transfert de compétence. Le conseil prendra une décision ultérieurement.

2°) Rapport annuel 2010

En application de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, chaque syndicat, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat, accompagné du compte administratif. Le rapport d'activités de l'année 2010 doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Après avoir ouï l'exposé des délégués, Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

PREND connaissance du rapport d'activité de l'année 2010 établi par le Syndicat Intercommunal de **e**-communication de l'Ain.

APPROUVE et ACCEPTE ce rapport annuel de l'année 2010

INFORME que ce rapport est consultable en Mairie pendant les heures de permanence.

3°) Redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2011 :

Pour :

- le gaz : 121.48 €,
- l'électricité : 183 €
- les télécom : dans le cadre du déploiement de réseau de fibre optique, le syndicat a engagé un relevé des réseaux de télécommunication présents afin que ce recensement donne au plus juste le montant de la dite redevance.

PRODUIT DES CONCESSIONS DU CIMETIERE – TARIFS CIMETIERE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012 pour CONCESSION, COLUMBARIUM et JARDIN DU SOUVENIR

Vu l'augmentation d'environ de 2 % de l'indice des prix à la consommation (INSEE de juillet 2010 et juillet 2011) pour l'année,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE d'appliquer une augmentation de 2 %,

FIXE les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 pour :

1°) Concessions de terrain au cimetière communal

- Concessions trentenaires : **121** euros,
- Concessions cinquantenaires : **211** euros.

2°) Columbarium :

- concession d'une durée de 15 ans : **665** euros,
- concession d'une durée de 30 ans : **1 114** euros,

3°) Jardin du souvenir : taxe de dispersion des cendres : **33** euros,

4°) Droit d'inscription sur le livre en granit et dispersion des cendres au jardin du souvenir : **64** euros.

PRECISE que l'inscription sur le livre est fixée pour une durée de 15 ans, renouvelable, et que le coût de la gravure est à la charge des familles.

TARIFS DROIT DE BRANCHEMENT, PARTICIPATION AU RESEAU D'EGOUT POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES, REHABILITEES, ANCIENNES ET LOGEMENT SUPPLEMENTAIRE

Vu l'augmentation d'environ de 2 % de l'indice des prix à la consommation (INSEE de juillet 2010 et juillet 2011) pour l'année

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE d'augmenter les tarifs de 2 % arrondi à l'euro le plus proche,

FIXE les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2012 :

- * Droit de branchement pour les maisons raccordées et raccordables (article L1331.2 du code de la santé publique) : **494,00 Euros**,
- * Participation au réseau d'égout pour les constructions nouvelles, anciennes et réhabilitées (article L1331.7 du code de la santé publique) : **1 981,00 Euros**,
- * Droit de branchement pour chaque logement supplémentaire (article L.1331.2 du code de la santé publique) : **333,00 Euros**,

FIXE le montant des taxes d'assainissement mises en recouvrement par la SOGEDO et reversées à la Commune suivant la convention pour tous les foyers raccordés et raccordables, et à compter du 1^{er} novembre 2011 :

- ✓ Abonnement annuel : **38,00 euros**
- ✓ Au m³ d'eau consommé : **0,52 euros**

TARIFS LOCATIONS SALLES ET AUVENT STADE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012

Vu l'augmentation d'environ de 2 % de l'indice des prix à la consommation (INSEE de juillet 2010 et juillet 2011) pour l'année

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE d'augmenter le tarif de location de salles et du auvent du stade pour l'année 2012 à hauteur de 2 % arrondi à l'euro le plus proche, et le tarif de la location de la vaisselle arrondi au centime le plus proche,

DECIDE de ne pas changer le montant de la caution.

<i>Utilisateur</i>	Sociétés et particuliers extérieurs	Sociétés de Bény Manifestations à but lucratif	Particuliers de Bény
Salle			
Salle Primevère 50 m ²	140	58	100
Salle Marmont 30 m ²	100	41	58
Salle Garavand 270 m ² et réserve Bar 13 m ²	298	162	200
Cuisine 50 m ²	120	58	78
Vaisselle (la pièce)	0,08	0,03	0,06
Auvent du Stade	182	0	94
Caution	150	150	150

INDIQUE qu'en cas de location sur **plusieurs jours consécutifs**, les tarifs sont divisés par deux à partir du deuxième jour.

RAPPELLE les délibérations du 11 février 2004 (tarif spécial pour la salle Garavand pour les manifestations à but non lucratif) et du 20 février 2008 (tarifs pour le banquet des classes) qui précisent :

- la gratuité des salles et de la cuisine pour l'organisation du banquet des classes de BENY ; seule la location de la vaisselle est payante
- la gratuité des salles, de la cuisine et de la vaisselle pour les manifestations organisées :
 - ☞ par la Communauté de Communes du Canton de Coligny,
 - ☞ par les Syndicats ou associations dont la Commune est membre ou adhérente (exemple : CAUE, SIVOS etc....),
- que pour les associations extérieures dont un habitant de BENY est membre (à l'exclusion des associations politiques ou religieuses) les salles seront louées à 20 % du tarif associations-particuliers extérieurs de BENY pour des utilisations à but non lucratif (la cuisine et la vaisselle seront plein tarif du tarif association extérieur).

CHEMINS COMMUNAUX

Le Maire informe d'un courrier d'un particulier demandant l'achat d'un chemin de desserte communale. Après discussion, le conseil municipal charge la commission voirie de réaliser un diagnostic sur l'ensemble de la commune.

Ensuite, le conseil municipal examinera ce diagnostic et la décision de cession éventuelle de chemins ne présentant pas d'intérêt communal sera à valider par une enquête publique.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2011.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Suite de l'entretien avec l'agent du centre de loisirs périscolaire, le Maire-Adjoint indique que le poste de direction nécessite une augmentation du temps de travail annualisé de 23 minutes par semaine pour établir le travail de facturation et de gestion courante.

L'augmentation annualisée de 23 min se compose de la manière suivante :

8 semaines (vendredi) d'une durée de 2 h 15 min. Ces huit semaines sont : les trois premières après les vacances d'été (juillet), une semaine avant la rentrée de septembre et 1 semaine à chaque période de petites vacances soit 4 semaines (tousaint, Noël, février et pâques).

Le total est donc de 2 h 15 min x 8 semaines / 47 semaines soit 23 min, ce qui ramènerait la durée hebdomadaire du poste de la garderie de 21 h 38 min à 22 h 01 min.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions du Maire-Adjoint,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du **1^{er} octobre 2011**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant
<u>Service Technique</u>		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Agents de maîtrise
Emploi Saisonnier	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET (en centièmes) et par semaine

<i>Service Administratif</i>		
Service Etat Civil, personnel communal	1	Cadre d'emplois des Adjointes Administratifs : 4 h
Accueil, comptabilité, salaires et secrétariat divers	1	Cadre d'emplois des Adjointes Administratifs : 28 h
<u>Service Technique</u>		
Agent polyvalent : ménage salle Garavand, entretien village...	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 22 h 00
Agent des écoles : ménage bibliothèque et école	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 9 h 47
ATSEM	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 19 h 03
ATSEM	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 9 h 19
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois Adjointes d'animation : 22 h 02
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois Adjointes d'animation : 6 h 12
Agent de service cantine scolaire – ménage salles primevère et marmont	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 30 h 80
Agent de service cantine scolaire – ménage mairie	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 5 h 56
Ménage de l'école	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 7 h 22

AUTORISE le Maire ou adjoints à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux modifications correspondantes (arrêtés...).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Assainissement : Un compte rendu de la visite de la SATESSE du 20/07 est donné. Les performances épuratoires demeurent satisfaisantes.

L'agence de l'Eau octroie une prime d'un montant de 2227.49 € pour l'année 2011 et concernant la qualité de l'épuration collective des effluents domestiques.

Syndicat des eaux : Robert SEVE et Jean-François POUPON, délégués du syndicat intercommunal de distribution d'eau Bresse Revermont :

- présentent au conseil municipal le rapport annuel établi par le syndicat intercommunal de distribution d'eau Bresse Revermont pour l'exercice 2010,
- précisent que ce rapport doit être soumis au conseil municipal avant le 31/12/2011,

- indiquent que le comité syndical en a pris connaissance lors de sa séance du 24/06/2011.

Après avoir ouï l'exposé du délégué et délibéré, le Conseil Municipal :

PREND connaissance du rapport annuel de l'année 2010 établi par le Syndicat Intercommunal de distribution d'eau Bresse Revermont,

APPROUVE et ACCEPTE ce rapport annuel de l'année 2010,

PRECISE que ce rapport est à la disposition du public aux heures de permanence en mairie

Blason commune : Par mail, la commune a été contactée pour une proposition de réalisation gratuite d'un blason. Des exemples ont été adressés. Après discussion, le conseil décide de ne pas donner suite.

Plomb ball-trap : Par mail, la commune a été sollicitée par une entreprise pour réaliser gratuitement le nettoyage et décontamination du plomb. Après discussion, le conseil décide de ne pas donner suite.

Voirie : L'enrobé a été réalisé fin août.

Rugby Club de Bény: Isabelle CORSAIN donne le compte rendu de l'assemblée générale du 1^{er} juillet. Un courrier sollicitant la mise à disposition au RCB du bâtiment modulaire de l'école lors de l'ouverture du nouveau bâtiment. Après discussion, le conseil décide de ne pas donner suite, et rappelle qu'une revente de cet équipement avait été intégrée dans le budget prévisionnel d'investissement de l'opération «nouvelle école».

Association cantonale des jeunes sapeurs pompiers : Michèle DANANCIER donne le compte rendu de l'assemblée générale. Pour le canton, 22 jeunes dont un de Bény. 3 ont été inscrits au brevet, 3 nouvelles inscriptions pour 2011.

A Corps Dons : Isabelle CORSAIN informe que le conseil d'administration du 14 juin 2011 a décidé de soutenir les associations suivantes :

- L'ARCHE (recherche en hématologie à l'hôpital Edouard Herriot de Lyon) pour 2 000 €
- Aux Soins Palliatifs de Bourg à hauteur de 300 €,
- Association Wegener et autres vascularités pour 400 €,
- Vaincre la mucoviscidose pour 300 €.

Forum des associations du 11 septembre : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu de la journée. Toutes les associations ont participé, se sont bien investies. Il ne manquait que l'association "Les amis du rugby Bény-Villemotier". Elle remercie les personnes qui ont participé à la mise en place.

Remerciement : mariage NALLET Jean-Christophe et naissance de Mathieu CORDIER

Avis naissance :

- Inès JENDOUBI le 18 juin,
- Mathieu CORDIER le 19 juillet,
- Louise BUDIN le 11 août,
- Paul POIRIER le 06 septembre.